



Liste de vérification : avant de commencer à exercer

REMARQUE : Les dates indiquées ci-dessous sont approximatives; chaque résident devrait établir son propre échéancier.

R1 (médecins résidents du Québec seulement)

- Septembre
 - Apprenez à vous familiariser avec le système de PREM au Québec en lisant les documents de la FMRQ « Obtenir un PREM en 10 étapes » : <http://www.fmrq.qc.ca/pages/obtenir-un-prem-en-10-etapes-123>.
 - Familiarisez-vous avec la carte des RSL par région selon les endroits où vous pourriez souhaiter faire une demande de PREM : <http://www.fmrq.qc.ca/en/pem-prem-en-mf/list-rls-region>.
 - Journée carrière Québec (FMRQ) : www.journeecarrierequebec.ca
- Octobre
 - Du 15 octobre au 15 novembre, envoyez votre demande d'avis de conformité aux DRMG qui vous intéressent : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/formulaires/4181.pdf>. Remarque : vous aurez peut-être besoin de lettres de référence, de soutien, etc.
- Février
 - Commencez à explorer des possibilités précises de pratique clinique.
 - Familiarisez-vous avec la « règle du 55 % ».
- Mai
 - Colloque sur les PREM au Centre Mont-Royal : <http://www.fmrq.qc.ca/pem-prem-en-mf/les-evenement-prem>
- Juin
 - Commencez à visiter des cliniques.



Liste de vérification : avant de commencer à exercer

R2 (voir ci-après)

- Juillet à novembre
 - Prévoyez 10 jours pour les entrevues, les visites de cliniques/programmes du CaRMS/ stages en formation post-résidence (maximum de 5 jours de congé; le stage comprendrait ces jours de congé supplémentaires).

- Octobre
 - Faites votre préinscription à l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), partie II, qui aura lieu au printemps. Vous pouvez soumettre un formulaire au CMC (<https://goo.gl/q3Tiww>) pour qu'on vous envoie un avis vous indiquant quand et comment y participer.

- Décembre et janvier
 - Inscrivez-vous aux examens du CMFC : <https://www.cfpc.ca/fr/education-professional-development/examinations-and-certification/certification-examination-in-family-medicine>

- Février
 - Réunissez les documents nécessaires à vos déclarations de revenus

- Fin mars
 - Commencez à faire vos demandes de privilèges auprès des hôpitaux/CHSLD/laboratoires externes/services d'imagerie diagnostique et autres établissements de santé dans lesquels vous pourriez exercer. Cela nécessite une documentation importante. Si vous faites des suppléances, renseignez-vous auprès de votre association provinciale pour savoir si une demande générique est acceptée dans votre province (<http://residentdoctors.ca/fr/> ou <http://www.fmrq.qc.ca/>). Si vous ouvrez un cabinet, communiquez avec le chef du service de médecine générale ou de médecine familiale de l'hôpital.

- Avril
 - Inscrivez-vous auprès de votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial : <http://fmrac.ca/members/>.

 - Demandez votre permis d'exercice à votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial : <http://fmrac.ca/members/>.

 - Passez l'examen du CMFC : <https://www.cfpc.ca/fr/education-professional-development/examinations-and-certification/certification-examination-in-family-medicine>



Liste de vérification : avant de commencer à exercer

- Fin avril/début mai
 - Assemblez votre équipe de conseillers professionnels (conseiller juridique, comptable, planificateur financier, conseiller en assurance) : <https://jouleamc.ca/sites/default/files/2018-10/checklist-starting-as-a-professional-fr.pdf>.
 - Passez votre EACMC, partie II, si ce n'est pas déjà fait : <http://mcc.ca/fr/examens/eacmc-partie-ii/>.
- Mai
 - Inscrivez-vous à l'EACMC, partie II, si vous passez l'examen à l'automne : <http://mcc.ca/fr/examens/eacmc-partie-ii/>.
- Juin
 - Adhérez à l'Association médicale canadienne (AMC) ou renouvelez votre adhésion : <https://www.cma.ca/fr/pages/join-the-cma.aspx>.
 - Adhérez à l'ACMP ou modifiez votre protection selon vos besoins : <https://www.cmpa-acpm.ca/fr/home>.
 - Commencez à rechercher des possibilités de suppléance, le cas échéant. Consultez la liste de contrôle de Joule pour l'évaluation des offres de suppléance (<https://jouleamc.ca/sites/default/files/2018-10/Locum-Evaluation-Checklist-FR.pdf>) et cet article sur les contrats de suppléance : <https://joulecma.ca/sites/default/files/2019-01/3973-PMC-Module-11.pdf>.
 - Si vous déménagez, communiquez avec votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial, l'AMC, votre équipe de conseillers, votre faculté de médecine, ainsi que toute autre association professionnelle ou institution financière dont vous êtes membre. Conservez les reçus liés à votre déménagement, car vos dépenses pourraient être déductibles d'impôt.
 - Demandez votre numéro de facturation.
 - Adhérez à un programme de surveillance des ordonnances, s'il y a lieu (p. ex. programme d'ordonnances en trois exemplaires, système de surveillance des stupéfiants, marijuana à des fins médicales).



Liste de vérification : avant de commencer à exercer

- Juillet
 - ***Assurez-vous de détenir la bonne assurance (invalidité, etc.) et veillez à ce qu'il n'y ait PAS D'INTERRUPTION de protection entre la fin de votre résidence et vos débuts à titre de médecin en exercice!***
 - Trouvez votre propre médecin de famille et adoptez de saines habitudes de vie et de travail.
- Août et après – **Bienvenue dans le monde des médecins en exercice!**